ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Annexe 4

Capital propre dissimulé

2022

Références : à rappeler dans toute correspondance

Raison sociale : .....

CAPITAL PROPRE DISSIMULÉ

Actifs	Valeurs déterminantes	Dettes admises	Dettes admises
	Fr.	%	Fr.
Liquidités		100 %	
Créances pour livraisons et prestations		85 %	
Autres créances		85 %	
Stocks de marchandises		85 %	
Autres actifs circulants		85 %	
Obligations suisses et étrangères en francs suisses		90 %	
Obligations étrangères en monnaie étrangère		80 %	
Actions cotées suisses et étrangères		60 %	
Autres actions et parts de Sàrl		50 %	
Participations		70 %	
Prêts		85 %	
Installations, machines, outillage, etc.		50 %	
Immeubles d'exploitation		70 %	
Villas, PPE, maisons de vacances et terrains à bâtir		70 %	
Autres immeubles		80 %	
Frais de constitution, d'augmentation de capital et d'organisation		0 %	
Autres actifs immatériels		70 %	
Total			
(-) Fonds étrangers (y compris provisions admises fiscalement)			-
Créances des actionnaires ou personnes proches maximum admises (à reporter dans le tableau ci-dessous)			

DÉTERMINATION DU CAPITAL PROPRE DISSIMULÉ	Fr.
Montant cumulé des créances des actionnaires ou personnes proches	
(-) Créances des actionnaires ou personnes proches maximum admises (report du tableau ci-dessus)	-
Capital propre dissimulé (à reporter au chiffre 29 de la déclaration)	

INTÉRÊTS SUR LE CAPITAL PROPRE DISSIMULÉ	Fr.
Montant cumulé des intérêts sur les créances des actionnaires ou personnes proches	
(-) Intérêts calculés (selon lettre-circulaire de l'AFC) sur la part des créances admises	-
Intérêts sur le capital propre dissimulé (à reporter au chiffre 5 de la déclaration)	